

Du coût de la santé au prix de la vie

mai 2018

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Régional

La vie a-t-elle un prix ? Cette question aurait parue inconvenante à Emmanuel Kant pour qui la personne humaine n'a pas de prix, est au-dessus de tout prix, ce qui d'ailleurs fonde sa dignité. Et c'est l'application de cette assertion qui, impliquant la non patrimonialité du corps humain, veut que les organes humains ne puissent être ni vendus ni achetés, leur « transfert » d'un individu à un autre ne pouvant relever que du don « gratuit ». On constate d'ailleurs combien les concepts s'enchevêtrent : on part de la vie humaine pour passer à la personne humaine puis au corps humain et aux organes humains, et on aurait pu aussi évoquer les tissus humains (comme le sang), les cellules humaines (et notamment les gamètes). La vie humaine, celle qui conditionne l'existence de la personne est tout à la fois la vie de son corps, et donc de ses organes, de ses tissus, de ses cellules rassemblés. Mais proclamer cette interdépendance est-ce proclamer une équivalence ? Tel est le socle d'une éthique maximaliste, intransigeante sur la dignité humaine qui refusant de dissocier la vie humaine, la personne, le corps et les organes, tissus et cellules qui le constituent, établit que la même considération doit être accordée à l'ensemble des constituants du corps : en déclarant indissociable la personne humaine et son corps, on considère que l'esclavage est une atteinte à la dignité humaine, en déclarant indissociable le corps et ses constituants, on considère que ni les organes, ni les tissus, ni les cellules humaines ne peuvent être vendus. Il s'agit là d'une spécificité française. Ainsi aux Etats-Unis, en Chine, en Allemagne même, le « don de sang » (s'agit-il toujours de don, terme consacré par l'usage) est rétribué. Le système français, le plus exigeant sur le plan éthique, sera-t-il tenable ? Il est fondé sur le primat déontologique de la « dignité » de la personne humaine que Kant estimait indissociable de la non patrimonialité. Et la déontologie entre en tension avec une éthique utilitariste qui visant le plus grand bien pour le plus grand nombre tente d'échapper à la pénurie de sang qui peut mettre en danger la vie de certains malades ou blessés, par la rétribution du don. Or même en France si l'Etablissement français du sang est le seul à pouvoir le collecter, par contre au terme d'un procès qui a impliqué la justice européenne et le Conseil d'Etat, du plasma, produit dérivé du sang est vendu en France par la firme suisse Octapharma en excipant du fait que comme le plasma est modifié par un solvant détergent, il pouvait être considéré comme un médicament¹. Il n'en demeure pas moins que, même s'il a été possible de rendre compatible la commercialisation de ce plasma avec la législation française, force est de constater que ce plasma provient de sang dont les « donateurs » ont été rétribués à l'étranger !

Les sciences et techniques de la vie de la santé sont devenues un élément moteur des économies des pays riches : l'ascension vertigineuse des coûts de la santé, les espoirs en des progrès indéfinis laissent en contrepoint dans leur sillage la prise de conscience d'une douloureuse réalité qui tend à affronter l'assignation d'un prix à la vie et les limites financières des personnes, des Etats qui ont de plus en plus de difficultés à assumer le coût de la santé. Dans le domaine des thérapies ciblées (et dans le cadre de la médecine dite personnalisée), des médicaments qui valent des dizaines et des dizaines de milliers d'euros conduisent à allonger de quelques semaines à quelques mois la durée de vie, ce qui conduit à quantifier un prix de revient par semaine ou par mois de vie. Jusqu'à quand les assurances volontaires auxquelles ont accès les plus riches aux Etats-Unis ou la solidarité nationale comme en France permettront d'absorber ces coûts ? En Grande Bretagne, L'Institut National pour

¹ <https://www.20minutes.fr/sante/1531951-20150203-don-sang-vers-fin-gratuite>

l'excellence clinique a établi une limite de dépense de 30000 euros par année de vie en bonne santé². Dans le domaine de transplantations d'organes, Gary Becker aux Etats-Unis et Jean Tirolle en France³, prix Nobel d'économie, pensent que la gratuité des organes à greffer au nom d'une éthique déontologique centrée sur la dignité conduit à sacrifier d'autres vies humaines qui auraient pu être sauvées. Des calculs savants évaluant le prix statistique d'une vie entre 1,5 millions et 10 millions de dollars, permettent d'estimer le prix qui serait à payer pour rétribuer un donneur de rein ou d'un lobe de foie, une quinzaine de milliers de dollars dans le premier cas, une quarantaine de milliers dans le second. Déontologie contre utilitarisme.

Ainsi après avoir proclamé que « si la santé n'a pas de prix, la santé a un coût », on en vient insidieusement à projeter de légitimer les coûts de la santé en fonction d'un prix assigné à la vie. Tel est le défi éthique lancé par une médecine qui après être passé du domaine de la charité au domaine de la solidarité, va être conduite à repenser de nouvelles limites qui ne sont plus celles des sciences mais celles des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre l'évolution des connaissances technoscientifiques. Il ne faut pas se cacher l'évidence : après avoir évoqué le coût de la santé, on en vient à évaluer le prix de la vie. Il reste à quêter ce qui pourra être sauvé ou sacrifié de la dignité humaine.

² Ibidem, p. 94.

³ Voir Roger Gil. Les Grandes Questions de bioéthique au XXI^e siècle dans le débat public, LEH éditions, 2018, p. 140-142.